

ASSEMBLEE  
VERSAMMLUNG

85<sup>e</sup> séance du 14 décembre 2019  
85. Sitzung vom 14. Dezember 2019

Présents : 56 délégués                      Excusés : 2                      Absents : 2.  
Anwesend: 56 Delegierte                      Entschuldigt: 2                      Abwesend: 2.

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* M. Gaby Rotzetter, M. Bertrand Georges.

*Absents / Abwesend:* Mme Véronique Laurencet Esseiva, Mme Petra Del Curto.

*Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil:* M. le Vicaire épiscopal Jean Glasson, Pater Pascal Marquard, Bischofsvikar, M. Louis Both, Adjoint du Vicaire épiscopal, Frau Marianne Pohl-Henzen, Adjunktin des Bischofsvikars, Mme Patricia Panchaud, Administratrice, M. Martin Peyraud, Responsable administratif, Mme Marina Achermann, Juriste, Mme Nathalie Lehmann, secrétaire, Frau Petra Perler, Kommunikationsverantwortliche, Mme Véronique Benz, Responsable du Service de la communication, Mme Corinna Timm, Interprète, M. Patrick Mayor, Président du Conseil exécutif, Mme Yvonne Stempfel, Vice-présidente du Conseil exécutif, M. Bruno Boschung, membre du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Gérald Telley, membre du Conseil exécutif désigné par l'Évêque, Me Jacques Piller, candidat à l'élection de Président de la Commission juridictionnelle.

*Invités / Gäste:* -

*Se sont excusés / Haben sich entschuldigt:* Mgr Charles Morerod, Évêque de LGF, M. Jean-Philippe Blaser, président du Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du Canton de Fribourg, Mme Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère synodale de l'Église évangélique réformée du Canton de Fribourg, M. Pierre-Alain Sydler, Président du Synode de l'Église réformée du Canton de Fribourg, M. Jean-Claude Goldschmid, journaliste Freiburger Nachrichten.

*Absents / Abwesend:* M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliélite.

### Ordre du jour

- Ouverture de la séance – Prière
- Communications du Président
- Approbation du procès-verbal de la 84<sup>ème</sup> séance du 15 juin 2019
- Élection du Président de la Commission juridictionnelle
  - Présentation du (de la) candidat-e ;
  - Élection à bulletin secret ;
  - Assermentation ou délégation de compétence.
- Présentation du programme de législation du Conseil exécutif
- Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
  - Rapport du Conseil exécutif ;
  - Entrée en matière ;
  - Discussion ;
  - Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.
- Arrêté sur le frein aux dépenses
  - Rapport du Conseil exécutif ;
  - Rapport de la Commission de gestion ;
  - Entrée en matière ;
  - Discussion ;

### Traktanden

- Eröffnung der Sitzung – Gebet
- Mitteilungen des Präsidenten
- Genehmigung des Protokolls der 84. Sitzung vom 15. Juni 2019
- Wahl des Präsidenten der Justizkommission
  - Vorstellung des(r) Kandidaten(in);
  - Geheime Wahl;
  - Vertheidigung oder Übertragung der Zuständigkeit.
- Vorstellung des Programmes für die Amtszeit des Exekutivrates
- Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
  - Bericht des Exekutivrates;
  - Eintretensdebatte;
  - Diskussion;
  - Genehmigung des Beschlusentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.
- Beschluss über die Ausgabenbremse
  - Bericht des Exekutivrates;
  - Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
  - Eintretensdebatte;
  - Diskussion;

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses.</li> <li>8. Projet de budget de la CEC pour 2020           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Rapport du Conseil exécutif ;</li> <li>b) Rapport de la Commission de gestion ;</li> <li>c) Entrée en matière ;</li> <li>d) Discussion centre de charges par centre de charges ;</li> <li>e) Projet d'arrêté relatif au budget 2020 de la CEC ;</li> <li>f) Discussion ;</li> <li>g) Approbation du projet d'arrêté ;</li> <li>h) Projet d'arrêté relatif aux investissements 2020 de la CEC ;</li> <li>i) Discussion ;</li> <li>j) Approbation du projet d'arrêté.</li> </ul> </li> <li>9. Pourcentage de la péréquation (ST Art. 42, al. 3)           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Rapport du Conseil exécutif ;</li> <li>b) Arrêté fixant le pourcentage de la péréquation pour la période administrative 2018 – 2023 ;</li> <li>c) Discussion ;</li> <li>d) Approbation.</li> </ul> </li> <li>10. Compétence propre de décision du Conseil exécutif           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Présentation par le Président du Conseil exécutif ;</li> <li>b) Rapport de la Commission de Gestion ;</li> <li>c) Discussion ;</li> <li>d) Approbation.</li> </ul> </li> <li>11. Divers           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Informations des groupes de travail et commissions spéciales ;</li> <li>b) Divers.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>e) Genehmigung des Beschlusstwurfs bezüglich der Ausgabenbremse.</li> <li>8. Voranschlag 2020 der kkK           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Bericht des Exekutivrates;</li> <li>b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;</li> <li>c) Eintretensdebatte;</li> <li>d) Besprechung der Voranschlags Kapitel nach Kapitel;</li> <li>e) Beschlusstwurf zum Voranschlag der kkK für das Jahr 2020;</li> <li>f) Diskussion ;</li> <li>g) Genehmigung des Beschlusstwurfes;</li> <li>h) Beschlusstwurf betreffend Investitionen der kkK für das Jahr 2020;</li> <li>i) Diskussion;</li> <li>j) Genehmigung des Beschlussturfs.</li> </ul> </li> <li>9. Prozentsatz Finanzausgleich (ST Art. 42, Abs. 3)           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Bericht des Exekutivrates;</li> <li>b) Beschluss betreffend Anpassung des Finanzausgleichsschlüssels für die Legislaturperiode 2018 - 2023</li> <li>c) Diskussion;</li> <li>d) Genehmigung.</li> </ul> </li> <li>10. Entscheidungsbefugnis des Exekutivrates           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Erläuterung des Vorschlags durch den Präsidenten des Exekutivrates;</li> <li>b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;</li> <li>c) Diskussion;</li> <li>d) Genehmigung.</li> </ul> </li> <li>11. Verschiedenes           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Informationen von Arbeitsgruppen und Sonderkommissionen;</li> <li>b) Verschiedenes.</li> </ul> </li> </ul> |
|--|--|

La séance est ouverte à 8.48 heures.  
Die Sitzung wird um 8.48 Uhr eröffnet.

## 1. Ouverture de la séance – Prière 1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, sehr geehrte Damen und Herren, je vous souhaite une très cordiale bienvenue, spécialement aux délégués qui nous ont rejoints après la première séance de la CMP. Je salue de façon globale toutes les personnes que j'ai déjà citées au début de la première Assemblée. Vous m'excuserez si je ne vous cite pas encore une fois. Je suis très heureux de saluer parmi nous le futur Président de la Commission juridictionnelle, Me Jacques Piller. On est très heureux que vous soyez là. Ich freue mich sehr, die Delegierten willkommen zu heissen, die nach der ersten Versammlung jetzt zur kkK-Versammlung neu hinzugekommen sind. Ich darf die 85. Plenarversammlung der kkK hiermit eröffnen. J'ai le grand plaisir de d'ouvrir la 85<sup>ème</sup> Assemblée plénière de la CEC. J'ai participé à plus de la moitié des séances.

Malheureusement, plusieurs personnes ont dû s'excuser. Je vous donnerai la liste un peu plus tard. On est en train de l'établir. Dans les excusés je citerai aussi les personnes excusées qui ne font pas partie de l'Assemblée, les hôtes. Tout sera fait en même temps.

Nous allons commencer maintenant, comme d'habitude, l'Assemblée avec la prière.

Wir beginnen unsere Versammlung mit dem Gebet. Ich gebe das Wort Pfarrer Niklaus Kessler. Je prie l'Assemblée de rester assise.

Pfarrer Niklaus Kessler.

*Advent ist ein Weg, eine Hinführung. Hören wir die Aufrufe vom Propheten Jesaja und vom Apostel Paulus.*

*« Sagt den Verzagten: Seid stark, fürchtet euch nicht! Seht, euer Gott! Er selbst kommt und wird euch retten. »*

*« Freut euch im Herrn zu jeder Zeit! Noch einmal sage ich: Freut euch! Der Herr ist nahe. »*

*Lasst uns beten: Allmächtiger Gott, sieh gültig auf dein Volk, das mit gläubigem Verlangen das Fest der Geburt Christi erwartet. Mache unser Herz bereit für das Geschenk der Erlösung, damit Weihnachten für uns alle ein Tag der Freude und der Zuversicht werde. Amen.*

M. le Président. Merci bien. Pour la prière en français, je donne la parole à Mme Michaud.

Mme Elisabeth Michaud-Wicht.

*Allume une lumière !*

*Voici les derniers mois de l'année.*

*Voici les nuits les plus longues et les jours les plus tristes.*

*La télé et les journaux nous déversent leur flot quotidien de violence*

*A désespérer*

*Allume les bougies de l'Avent mon frère ! Quelles dises d'abord ton espérance :*

*Dieu ne dort pas, ton salut et le salut du monde tu l'attends d'abord de lui.*

*Allume une lumière, mon frère !*

*Un temps de silence et de prière, une lecture quotidienne de la Bible,*

*Une visite à ce malade, un temps d'écoute pour ce voisin, un geste nouveau de partage,*

*une parole bonne et positive, une réponse à tel appel...*

*A ceux de ta famille, tes enfants surtout qui te regardent, allume gravement, joyeusement les bougies de l'Avent !*

M. le Président. Merci Mme Michaud. Je passe au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Communications du Président**

### **2. Mitteilungen des Präsidenten**

M. le Président. Tout d'abord concernant la présence. Il y a 55 délégués présents. Cela veut dire que la majorité absolue est à 28. Deux délégués se sont formellement excusés. M. Bertrand Georges et Mme Rotzetter Gaby. Il y a d'autres personnes qui se sont excusées, entre autre notre Evêque, Mgr Morerod, trois membres du Conseil synodal de l'Église réformée, le Président Jean-Philippe Blaser, Mme Anne-Elisabeth Nobs et M. le Pasteur Pierre-Alain Sydler.

On vient de m'annoncer qu'on est une personne de plus à l'Assemblée. On est 56. La majorité absolue est alors de 29, pour être précis. Je ne pense pas qu'on aura tellement à calculer.

Autrement je n'ai pas de communication précise, seulement deux choses qui concernent le déroulement de l'Assemblée. Vous avez toutes et tous reçu, dans le délai prévu, la convocation avec l'ordre du jour et les documents. Un rapport de la Commission de gestion a été transmis cette semaine. Je ne pense pas que ce soit grave. Est-ce qu'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Je constate que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Nous allons faire une pause-café à 10h précise. Le réfectoire des Sœurs, où nous allons prendre le café, est libre à cette heure-là. On aimerait pouvoir libérer la salle assez tôt afin que les Sœurs puissent prendre le repas de midi dans cette salle.

Après l'Assemblée, comme d'habitude après la dernière Assemblée de l'année, il y aura un apéro.

J'ai une remarque concernant le point 4 de l'ordre du jour. La Présidence vous propose la chose suivante : nous avons un nouveau délégué à assermenter aujourd'hui. Afin qu'on puisse assermenter deux personnes en même temps, nous allons procéder de la manière suivante : pendant le dépouillement des bulletins d'élection du Président de la Commission juridictionnelle, je donnerai la parole au Président de la Commission des affaires juridiques, M. Eugster, pour nous faire part du rapport de validation de l'élection du nouveau délégué. Ainsi, cette élection sera validée et nous pourrons assermenter les deux personnes en même temps. Et le nouveau délégué, M. Essono, pourra tout de suite aussi voter. Est-ce que quelqu'un a une remarque concernant ce petit changement de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Nous continuons avec le point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Approbation du procès-verbal de la 84<sup>ème</sup> séance du 15 juin 2019**

#### **3. Genehmigung des Protokolls der 84. Sitzung vom 15. Juni 2019**

M. le Président. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas. Alors le PV est tacitement approuvé. Et je remercie beaucoup Mme Duvoisin pour la rédaction. On peut l'applaudir parce que ce n'est pas un travail facile.

On continue avec le point 4 de l'ordre du jour.

### **4. Élection du Président de la Commission juridictionnelle**

#### **4. Wahl des Präsidenten der Justizkommission**

**a) Présentation du (de la) candidat-e ;**

**a) Vorstellung des(r) Kandidaten(in);**

M. le Président. Enfin, nous pouvons vous présenter un candidat pour cette Commission. Vous vous rappelez, il y a tout juste une année, nous avons élu les quatre autres membres de cette Commission, mais nous étions toujours à la recherche d'un Président. Et la Présidence a maintenant l'honneur de vous présenter un candidat en la personne de Me Jacques Piller. Je prie le Vice-Président, M. Canevascini, de nous présenter ce candidat.

M. Matthieu Canevascini. Merci, M. le Président. Je vais vous présenter en quelques mots Me Jacques Piller qui est le candidat de la Présidence sur proposition du Président Louis Sansonnens, qui était jusqu'à la fin de la dernière législature le Président de la Commission juridictionnelle. Jacques Piller est né en 1956. Il est marié et père d'un enfant. Il a fait des études selon un parcours tout à fait classique pour les juristes fribourgeois. Il a commencé au Collège St-Michel, puis à l'Université de Fribourg. Il a ensuite été collaborateur scientifique du professeur Augustin Macheret qui est un personnage bien connu dans notre Canton puisqu'il est par la suite devenu Conseiller d'État et il a beaucoup œuvré pour la création de notre Corporation.

Par la suite Jacques Piller a passé un brevet d'avocat et dans la foulée ouvert son étude d'avocat à Fribourg. Il a également un très grand engagement social pour la société civile puisqu'il est entre autres Président de l'Académie de Fribourg Olympic, le système de formation des basketteurs de notre club bien connu. Il est membre émérite et il a été « Vereinspapa » de la société d'étudiants Sarinia. Il est membre de la confrérie du Guillon comme amateur de vin et bon vivant. Et surtout, il a été membre de la Commission juridictionnelle depuis le début jusqu'au début de la précédente législature. Et enfin, il a un diplôme d'artificier, ce qui lui permet éventuellement de tirer au canon. On ne sait jamais, ça peut servir, si par hasard les jugements de sa Commission ne devaient pas être exécutés comme il se doit. Voilà en quelques mots le candidat que nous vous proposons pour la Présidence de la Commission juridictionnelle. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci bien M. le Vice-Président. Je constate en tant qu'ancien officier d'artillerie que nous avons certains points en commun. Me Piller est-ce que vous voulez ajouter quelque chose. Je vous prie peut-être vite de vous lever que toute l'Assemblée vous voie.

Me Jacques Piller. Je crois que ce n'est pas nécessaire. Je vous dis que c'est avec plaisir que j'accepterais une nomination puisque j'ai siégé dans ce pouvoir de contrôle. Et ce n'est pas une tâche heureusement trop prenante, parce que les décisions sont assez peu attaquées.

M. le Président. Merci bien, M. le Vice-Président.

**b) Élection à bulletin secret ;**

**b) Geheime Wahl;**

M. le Président. Alors nous allons passer à l'élection. Juste un complément d'information : vous savez certainement que les présidents des trois pouvoirs de notre Corporation cantonale, doivent absolument être élus au bulletin secret. C'est pourquoi, malgré le fait qu'on a un seul candidat, on doit procéder ainsi.

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Vous voyez qu'il y a une seule ligne. Notre candidat, je le rappelle encore une fois, s'appelle Jacques Piller.

Je prie les scrutateurs de ramasser les bulletins et de procéder au dépouillement.

Comme je vous l'ai annoncé au début, je donne maintenant la parole au Président de la Commission des affaires juridiques pour son rapport sur la validation de l'élection d'un nouveau délégué. M. Eugster vous avez la parole → 4. c).

### ***Vote / Abstimmung***

Bulletins distribués :	55
Bulletins rentrés :	55
Bulletins blancs ou nuls :	1
Bulletins valables :	54

Est élu avec 54 voix, Me Jacques Piller.

- c) **Assermentation ou délégation de compétence.**  
 c) **Vereidigung oder Übertragung der Zuständigkeit.**

M. Robert Eugster. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, Messieurs les Vicaires épiscopaux, M. le Président, Madame et Messieurs les membres du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les invités, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues, j'ai l'honneur et la joie de vous présenter le rapport de la Commission des affaires juridiques qui a procédé, selon l'Art. 7 lettre a) du Règlement de l'Assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg, à la vérification de l'élection de M. André Essono du cercle 2 de Fribourg. Il est membre du Conseil paroissial de Ste-Thérèse à Fribourg, en remplacement de M. Francisco Ferreria, démissionnaire. La vérification s'est faite par voie épistolaire, sur la base des documents réglementaires, à savoir l'extrait des procès-verbaux du Conseil paroissial de Ste-Thérèse du 6 juin 2018 et du Conseil de gestion de l'UP Saint Joseph du 14 novembre 2019, qui ont été mis à disposition de notre Commission via le secrétariat de la CEC que je remercie en passant.

Cette élection ne suscite aucune remarque si ce n'est la forme peu orthodoxe de la démission adressée par un WhatsApp et un smiley : « Non, je ne fais plus partie de la CEC. » Notre commission n'a rien contre la brièveté, mais souhaiterait qu'un membre présente sa démission d'une manière claire et en bonne et due forme. Cela dit, la Commission des affaires juridiques vous propose à l'unanimité de valider l'élection de M. Essono en lui souhaitant chaleureusement la bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de notre Assemblée. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci bien M. Eugster pour ce rapport de validation. Je pense que les scrutateurs vont tout de suite venir pour nous communiquer le résultat de l'élection → 4. b).

M. le Président. Nous allons tout de suite procéder à l'assermentation et je prie Me Jacques Piller et M. André Essono de venir devant. Je prie l'Assemblée de se lever.

Je vais maintenant lire la formule de serment. Après, à l'appel de votre nom, vous direz la main droite levée « je le jure ».

*« En présence de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, je jure de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge. »*

Me Jacques Piller. Je le jure.

M. André Essono. Je le jure.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup de vous avoir mis à disposition et je prie l'Assemblée de les applaudir. Me Piller, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de cette tâche, ensemble avec les quatre autres membres de la Commission. Vous y avez déjà fait allusion avant, satisfaction veut dire, pas de travail. Que tout se passe bien au niveau de notre Corporation. Et satisfaction veut dire, M. Essono, quand même un peu de travail, n'est-ce pas. Merci bien.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## **5. Présentation du programme de législature du Conseil exécutif** **5. Vorstellung des Programmes für die Amtszeit des Exekutivrates**

M. le Président. Je donne la parole à son Président, M. Patrick Mayor.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires, Mesdames, Messieurs les délégués, j'ai le plaisir à l'Assemblée de la fin de la première année de cette législature, de vous présenter les grandes lignes du programme de législature du Conseil Exécutif que vous avez tous déjà lu.

#### **4 mots résumant nos actions prévues : Numérisation / Simplification / Communication / Relation**

Ils sont les 4 importants et leur ordre n'a pas de logique spéciale. Lors de toutes nos réflexions et décisions, nous attachons une importance forte à ces principes et ils nous guideront dans nos actions durant la législature.

Nous vivons des temps chamboulés pour notre Église. D'un côté, nous devons faire face à beaucoup de questionnements et de remises en question internes et externes et d'un autre, nous devons toujours plus être en phase avec les chrétiens, les hommes d'aujourd'hui.

Nous sommes persuadés qu'en renforçant nos **relations** avec toutes les instances, du frère le plus éloigné à l'instance suisse la RKZ, en passant par les paroisses et les instances politiques, nous continuerons à être un partenaire important dans tous les débats d'aujourd'hui.

Être proactif dans notre **communication**, de manière à être en phase avec tous les fribourgeois dans les diverses étapes de leur vie est aussi une priorité essentielle.

Si notre action veut être à l'image de ce que nous demande le pape François, nous devons **simplifier** nos systèmes tout en garantissant les bons processus décisionnels.

Finalement, nous travaillons aussi à plus de **numérisation** pour que nos interactions deviennent plus simples.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter. Nous voulons être sur le terrain si nécessaire pour encore mieux "sentir" les besoins.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci bien M. Mayor pour cette présentation. Est-ce que vous avez des questions concernant ce programme de législature ?

Frau Bettina Gruber. Es ist nicht wirklich eine Frage, nur eine kleine Anmerkung. Vielleicht handelt es sich auch um einen Übersetzungsfehler? Zuerst finde ich das Programm sehr gut, aber was mir aufgefallen ist: es ist die Rede, die Zusammenarbeit mit «dem» Vikariat, dem Bischofsvikariat, zu stärken. Wir haben zwei Bischofsvikariate. Aber vielleicht handelt es sich nur um einen Übersetzungsfehler.

M. Patrick Mayor. Das ist nur ein Übersetzungsfehler.

M. le Président. Merci bien pour cette remarque. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de vote. L'Assemblée prend tout simplement acte de ce programme, contrairement au rapport à la fin de l'année, nous devons l'accepter. Ici nous prenons tout simplement acte.

Nous allons au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source** **6. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer**

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole de nouveau à M. Mayor.

M. Patrick Mayor. Mesdames et Messieurs les délégués, Monsieur le Président, vous avez tous reçu le rapport du Conseil exécutif. En fait, nous vous proposons de continuer ce que nous vivons depuis 2013, c'est-à-dire une cession de 90 % de cet impôt à la source.

M. le Président. Merci bien. Le Président de la CoGest, je pense qu'il ajoute quelque chose ?

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, bien que ce projet d'arrêté ne fasse pas l'objet d'un rapport de la part de notre Commission, nous tenons à vous donner quelques explications ainsi que notre avis.

Selon les informations transmises par le Conseil exécutif, le montant de l'impôt à la source va baisser à l'avenir. Un des éléments responsables de cette baisse est le fait que toujours plus de personnes soumises à l'impôt à la source demanderont de pouvoir remplir une déclaration fiscale et ainsi payer leurs impôts comme une personne physique. De cette façon, elles pourront déduire des montants supplémentaires réduisant par là même les rentrées fiscales. Il est à noter que cette possibilité est déjà accessible pour ces personnes. Ce n'est donc pas nouveau.

Autre information : notre Commission a fait remarquer au Conseil exécutif que le fait de fixer le taux de cession de l'impôt à la source à 90 % était selon elle un moyen de contourner la limite de budget fixée par le taux du frein aux dépenses.

Notre Commission a également demandé au Conseil exécutif de bien vouloir traiter cet élément dans le cadre du « Règlement sur les finances ».

Finalement, notre Commission a approuvé cet arrêté à l'unanimité.

Par conséquent, notre Commission vous propose d'entrer en matière sur le projet d'arrêté et de l'approuver tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci à la Commission de gestion pour son travail.

- b) Entrée en matière ;**
- b) Eintretensdebatte;**

M. le Président. L'entrée en matière est ouverte. Elle n'est pas combattue. Elle est acquise.

- c) Discussion ;**
- c) Diskussion;**

M. le Président. Nous venons à la discussion de détail. Est-ce que quelqu'un aimerait intervenir ? M. Werro, je vous prie de vous lever.

M. Daniel Werro. Monsieur le Président, je ne me présente pas, Daniel Werro, un vieux de la vieille. Je connais bien Walter depuis des années, depuis 1992 que je suis aux tâches supra-paroissiales, mais je suis maintenant en électron libre. Chaque année, j'ai pris la parole sur l'impôt à la source, n'est-ce pas, M. le Président Mayor ? Pourquoi ? Parce que simplement je défends les intérêts de la Paroisse de Barberêche-Courtepin-Courtaman avec son 50 % de population étrangère, aussi grâce à Micarna qui a développé Courtepin. Nous sommes aussi une paroisse bénéficiaire, c'est-à-dire avec un RICC faible. Je me dois comme porte-parole, seul contre tous, mais j'ai l'habitude pour ce style d'impôt à la source.

J'étais à la Commission de gestion, je n'ai jamais réussi à rien faire à ce niveau-là, donc on va payer 90 %. Mais ce que le Président de la Commission de gestion a dit, c'est juste. Quelque part on ne détourne pas, mais on se sert de cet argent qui appartient quand même aux paroisses, dont la nôtre avec beaucoup de gens imposés à la source, on perd énormément d'argent. Mais il n'est pas perdu, puisqu'on le reverse par solidarité à la Corporation, voilà pour être positif. Mais je vais peut-être inviter certains contribuables effectivement à remplir des feuilles d'impôt. Ça sera peut-être plus bénéfique pour notre paroisse. Donc ça sera la dernière fois que je prendrai la parole pour l'impôt à la source, pour les 90%, parce qu'il n'y a plus d'espoir de baisser ce taux. Je suis devenu réaliste. Merci M. le Président.

M. le Président. Merci M. Werro pour ce réalisme. Il n'y pas de contre-proposition formelle. Nous allons discuter l'arrêté article par article.

### **Art. 1** Impôt à la source

Pour l'année 2020, les paroisses cèdent à la Corporation cantonale les 90 % des ressources provenant de l'impôt à la source prélevé par le canton.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

### **Art. 2** Facturation

Les montants sont calculés sur la base de la communication des versements par le Service cantonal des contributions et facturés ensuite aux paroisses par la Corporation cantonale.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 3** Exécution de l'arrêté

Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.**

**d) Genehmigung des Beschlusentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.**

M. le Président. Nous venons à la votation. Nous allons voter sur l'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source. Ich möchte gerne, dass es im deutschen Texte, wenn ich den Beschluss schon unterschreibe als Präsident, dass es dort heisst zur «Abtretung» der Quellensteuer und nicht zur «Wiederabtretung». En français on dit juste. C'est une « cession » de l'impôt à la source et non pas une « rétrocession ». Comme ancien Président de la Commission de gestion, je répète cela pour la x-ème fois. Beschluss zur Abtretung der Quellensteuer. Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver cet arrêté concernant la cession de l'impôt à la source, sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vote / Abstimmung***

Vous avez accepté cet arrêté concernant la cession de l'impôt à la source à l'unanimité, c'est-à-dire avec 56 oui, 0 non et 0 abstention. Merci bien.

Nous allons continuer au point suivant de l'ordre du jour.

## **7. Arrêté sur le taux de frein aux dépenses**

### **7. Beschluss über die Ausgabenbremse**

**a) Rapport du Conseil exécutif ;**

**a) Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole à M. Telley.

M. Gérald Telley. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires épiscopaux, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs les invités, bonjour.

Ma qualité de responsable des finances de notre Corporation me fait m'adresser à vous au nom du Conseil exécutif pour présenter une augmentation du taux de frein aux dépenses de 0,5 %, limitée à l'année 2020. Une telle demande a déjà été faite et acceptée pour les exercices 2015 et 2016.

Suite à la rentrée de budget des divers services de notre Corporation, la situation était inquiétante, car le dépassement avoisinait les CHF 500'000. Les discussions avec les Vicaires épiscopaux et avec les responsables des services ainsi que le report d'un projet nous ont permis de réduire le dépassement à CHF 240'000 environ.

Comme indiqué dans notre rapport, le Conseil exécutif a décidé de soutenir :

- L'octroi d'un palier aux agents pastoraux laïcs, coût CHF 87'000.
- L'engagement du personnel supplémentaire au Service de la communication pour CHF 33'500.
- L'engagement d'un agent pastoral pour le Vicariat germanophone pour diverses tâches en paroisse et au Vicariat, dont le remplacement de l'adjointe pour un coût total supplémentaire de CHF 80'000.
- La subvention à Caritas pour CHF 50'000 au lieu des CHF 70'000 demandés.
- Le renforcement du Service des aumôneries Hôpitaux et EMS pour CHF 65'000.

Nous avons dû enregistrer l'augmentation du versement à la RKZ, CHF 86'000, ainsi que le recul de CHF 50'000 de l'impôt à la source. De plus, nous ne pouvons pas bénéficier d'un report positif de l'exercice 2018. À noter que CHF 130'000 du montant du dépassement sont limités à l'exercice 2020. Nous pouvons également relever que grâce aux efforts fournis le nombre d'EPT est stable et se situe à 65 EPT.

Sur cette base, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'entrer en matière, d'accepter l'augmentation du taux de frein aux dépenses et par la suite le budget 2020 qui vous sera présenté. Je redonne la parole à notre Président.



M. le Président. Merci M. Telley.

**b) Rapport de la Commission de gestion ;  
b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Je donne tout de suite la parole au Président de la Commission de gestion., M. Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, en complément à notre rapport sur le taux du frein aux dépenses et du budget 2020 de la CEC, j'aimerais souligner le fait que notre Commission a accepté l'augmentation du taux du frein aux dépenses de 12,5 % à 13,0 % aux conditions suivantes :

- L'augmentation du taux à 13,0 % n'est accordée que pour l'exercice 2020.
- Le Conseil exécutif et les Vicaires épiscopaux doivent comprendre que l'étude sur « une profonde restructuration des services » est à considérer comme un processus d'amélioration continu qui par définition n'a pas de fin.
- Le Conseil exécutif et les Vicaires épiscopaux doivent trouver des solutions pour améliorer la qualité des services fournis, respectivement trouver des synergies entre services, sans pour autant augmenter les charges y relatives.
- Le Conseil exécutif et les Vicaires épiscopaux doivent comprendre que les capacités financières des paroisses ne vont pas aller en augmentant, mais au contraire en diminuant. Nous en voulons pour preuve les effets de la nouvelle politique fiscale des personnes morales qui se fera sentir déjà en 2020.

C'est donc sur la base de ces conditions que notre Commission vous propose d'entrer en matière sur le projet d'arrêté et de l'approuver tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet.

**c) Entrée en matière ;  
c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un prend la parole dans l'entrée en matière ? L'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est acquise.

**d) Discussion ;  
d) Diskussion;**

M. le Président. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole dans la discussion de détails ? M. Werro reprend la parole.

M. Daniel Werro. Monsieur le Président, chers collègues, c'est en tant qu'ancien délégué, je varie mon vocabulaire, il y a beaucoup de nouveaux délégués, mais j'espère aussi me taire lors des prochaines assemblées, pour donner confiance aux nouveaux délégués, de prendre la parole. Je suis un membre actif, constructif. Donc je varie mon vocabulaire.

Je suis très content du rapport du Conseil exécutif. J'ai souligné en rouge ce que M. Mayor et M. Telley ont signé. « Une dissolution des réserves n'est pas possible, étant donné qu'on a fait un exercice déficitaire. L'évolution de la part des impôts à la source aggravant encore cette situation, le Conseil exécutif rappelle, que le dépassement ci-dessus de CHF 150'000 est limité à l'exercice 2020. » La conclusion me fait énormément plaisir. Donc en 2021, il y aura une éclaircie.

Je profite que j'ai la parole pour dire, moi j'ai encore un souci. Je ne suis pas seulement dans l'Église, je suis aussi dans l'économie etc. et lorsque je suis dans des associations, des clubs, des fondations, tout ce que vous voulez, souvent on parle des sorties d'Église. Aujourd'hui les sorties d'Église me font peur, très peur. Il y avait un article dans La Liberté. Je n'ai pas besoin de la réponse maintenant, mais ça serait intéressant de connaître au 31 décembre 2018/2019, de savoir combien de sorties d'Église y a-t-il ? Parce que moi j'entends souvent : Ah, c'est la commune qui encaisse aussi l'impôt ecclésiastique. Bon, et quand c'est l'État, tout à coup les gens se rendent compte, le taux d'impôt a augmenté, mais finalement ils payaient sans savoir qu'ils payaient l'impôt ecclésiastique. Et comme ils ne sont pas tous stupides, ils savent que l'article tel et tel, je ne vais pas le citer, mais moi je le connais par cœur, qu'on peut sortir de l'Église si facilement. Et tout à coup quand on se sent malade, à la retraite ou au home, on réintègre vite l'Église catholique en versant

CHF 10 comme membre passif au chœur mixte ou au chœur d'homme, pour avoir une messe chantée, mais on a économisé des impôts pendant x années. De temps en temps, j'essaie de dire à ces contribuables, si tu as économisé 5 ans d'impôts, oui c'est une solution, mais réintègre un moment donné l'Église catholique. On a besoin d'argent aussi. On ne peut pas vivre sans argent. Et me référant au Président de la Commission de gestion, j'imagine, que ses membres ont très bien travaillé pour ratiboiser ce qu'il faut pour limiter ce frein aux dépenses de 12,5 % à 13 %.

En revanche, ce qui m'inquiète, c'est Caritas. Comme ancien vieux délégué, j'ai l'impression que c'est un Caritas II. Il y a des années, des années, il y a déjà eu une aide. Il y a eu un problème financier, pour être sympathique. Alors, j'aimerais vraiment que ce soit la dernière fois qu'il y ait un problème avec Caritas, parce que j'ai l'impression que ça se répète. Je dis assez les choses, la vérité, mais cette vérité il faut la dire aux Assemblées. Je passe un peu pour l'avocat du diable, mais c'est toujours constructif, mais vraiment j'invite les délégués à prendre la parole. Ce n'est pas que j'aie envie de me taire, mais je parle trop d'une façon négative, mais surtout concrète. Mais je veux prendre encore une fois la parole durant cette Assemblée.

M. le Président. Merci bien M. Werro pour ces compléments. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait prendre la parole dans la discussion de détails ? Ce n'est pas le cas. Nous allons par conséquent prendre l'arrêté article par article.

#### **Art. 1** Frein aux dépenses

Le taux du frein aux dépenses est fixé à 13,0 % du total des impôts déterminés selon l'article 42 alinéa 2 lettre a du Statut.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

#### **Art. 2** Durée limitée

La modification du taux selon l'article 1 est limitée au budget 2020. Elle n'est pas soumise au référendum.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

#### **Art. 3** Exécution de l'arrêté

Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

#### **e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses.**

#### **e) Genehmigung des Beschlusentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse.**

M. le Président. Nous allons procéder au vote. Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir cet arrêté relatif au taux du frein aux dépenses, sont priés de le manifester en levant la carte de vote svp. Contre-épreuves ? Abstentions ? Merci.

#### ***Vote / Abstimmung***

Vous avez accepté cet arrêté avec 55 oui, 1 non et 0 abstention. Merci.

Nous continuons tout de suite avec le point central de l'assemblée de ce jour, c'est-à-dire le projet de budget de la CEC pour 2020.

## **8. Projet de budget de la CEC pour 2020**

### **8. Voranschlag 2020 der kkK**

#### **a) Rapport du Conseil exécutif ;**

#### **a) Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole au représentant du Conseil exécutif, M. Telley.

M. Gérald Telley. Mesdames et Messieurs les délégués, vous avez reçu la documentation. Vous avez reçu le projet de budget et vous avez reçu le rapport du Conseil exécutif. Pour rappel, nous avons dans ce budget 2020 des charges pour la Corporation cantonale de CHF 11'700'215 et des produits pour CHF 3'527'216.70, des produits divers pour CHF 1'025'000. Donc, à charge des paroisses pour cet exercice CHF 7'147'998.30, soit 12,93 % par rapport au taux du frein aux dépenses. Vu que vous venez d'accepter le 13 %, nous sommes dans le cadre du taux de frein aux dépenses. Je n'ai pas d'autre commentaire et je vous redonne la parole.

M. le Président. Merci bien. Je donne tout de suite la parole au Président de la Commission de gestion.

**b) Rapport de la Commission de gestion ;**  
**b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, les informations et explications que vous trouvez dans le rapport de notre Commission ainsi que dans celui du Conseil exécutif sont suffisamment détaillées pour répondre à la plupart de vos questions. Cependant, je tiens à vous faire part de quelques explications complémentaires.

**Au niveau de l'information générale et concernant les ressources disponibles :** La réforme fiscale des personnes morales va avoir un impact certain dès 2020. Mais d'une part, la plupart des paroisses avec beaucoup de contribuables de ce type ont fait des réserves en prévision de cette réforme. Et d'autre part, les ressources financières dont disposent les paroisses, semblent bonnes. Tout cela est rassurant pour 2020, mais ne nous empêchera pas d'être vigilants et prudents à l'avenir, autrement dit dès 2021 déjà. Nous pouvons constater qu'à l'exception de 2017, le montant des participations des paroisses n'a cessé d'augmenter entre 2016 et 2020, et cela de manière conséquente.

Un autre phénomène devient problématique, s'il ne l'est pas déjà pour certaines paroisses. Ce sont les sorties d'Église. En effet, elles semblent avoir pris l'ascenseur depuis 1 année. Et cela nous oblige à agir. Mais pour cela, nous devons nous donner les moyens de le faire, d'où le projet de budget qui vous est soumis qui nécessite d'augmenter le taux du frein aux dépenses d'un demi-point.

Vous avez d'ailleurs entendu ou lu dans le programme de législature du Conseil exécutif, que ce point est pris en considération, avec l'idée de nommer un représentant, un délégué pour ce domaine.

**Concernant les réserves et leur utilisation :** Au bilan, figurent plusieurs réserves destinées à divers buts. Notre Commission a demandé au Conseil exécutif et aux Vicaires de les utiliser le plus rapidement possible. En effet, le but n'est pas de capitaliser sur ces réserves mais au contraire d'atténuer les charges d'un exercice en utilisant une partie des produits excédentaires d'un exercice précédent. La seule exception à cette règle est le « Fonds de fusion » qui ne peut être utilisé qu'en cas de fusion, ce qui par définition ne peut être décidé que par les paroisses concernées.

J'en viens à quelques points particuliers :

**F.AC. Formation (p. 9)**

Ce chapitre s'intitulait auparavant « Formation, temps sabbatique ». Le titre a été modifié car les charges relatives au temps sabbatique sont désormais directement imputées au chapitre du Vicariat concerné.

**F.C.CB Documentation (p. 26) – Comptes 3185 et 3190**

Les produits des ventes de la bibliothèque ont été séparés en 2 comptes, afin de distinguer les ventes relatives aux corporations (paroisses) de celles relatives à des clients privés. Ces dernières correspondent à des activités commerciales et sont par conséquent soumises à la TVA, à partir d'un certain montant de chiffre d'affaires. Cette séparation des comptes nous permet et permet également à l'auditeur fiduciaire de suivre l'évolution de ce montant et de garantir le respect de la loi.

**T.DS Tâches diocésaines et supra-diocésaines (p. 28)**

Comme mentionné dans le rapport de notre Commission et dans celui du Conseil exécutif, l'augmentation de la contribution à la RKZ est due à la reprise par celle-ci de tâches préalablement prises en charge par la Corporation ou par l'Évêché.

Grâce à ce transfert, le budget de l'Évêché n'a pas augmenté. Il n'a pas été réduit non plus. À ce sujet, notre Commission ne dispose d'aucune précision quant à la répartition de ce budget. Cela l'empêche de savoir si le montant demandé est justifié ou non. Le rapport du Conseil exécutif n'apporte pas plus de précisions. Notre Commission souhaiterait qu'un minimum de détails lui soit fourni. Ceci permettrait dans un premier temps de mieux connaître les tâches incombant à l'Évêché.

Concernant le montant mis au budget pour la subvention à la RKZ, il correspond aux 100 % du montant demandé. Mais ce dernier correspond aux 95 % du montant calculé par la RKZ pour notre canton selon la clé de répartition actuelle. Cela démontre que notre retenue de 5 % des années précédentes a été comprise.

Le Président du Conseil exécutif assiste non seulement aux assemblées de la RKZ mais également à diverses commissions. Ce qui permet à notre Corporation, si j'ose dire, d'avoir un pied dans la place et ainsi d'être un acteur des décisions prises et pas seulement un observateur. Nous le remercions pour cette implication.

Finalement et comme le Conseil exécutif le mentionne, notre Commission attend avec impatience les conclusions de la commission chargée de revoir cette clé de répartition.

Pour en revenir au projet d'arrêté, comme nous l'avons mentionné dans les propositions dans notre rapport, notre Commission vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2020 de la CEC tels que présentés.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement tel que présenté.
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement tel que présenté.

En conclusion, la CoGest tient à remercier toutes les personnes invitées et présentes à ses séances pour leurs explications et leur implication.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci à la Commission de gestion pour son rapport complet et précis. J'espère qu'il sera entendu.

- c) Entrée en matière ;**
- c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. J'ouvre la discussion d'entrée en matière. Qui aimerait prendre la parole ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière est acquise.

- d) Discussion centre de charges par centre de charges ;**
- d) Besprechung der Voranschlags Kapitel nach Kapitel;**

M. le Président. Nous allons passer, avant la pause, à la discussion centre de charges par centre de charges. Vous prenez le document du budget à la page 5.

*Vicariat épiscopal - pas de commentaires/ keine Bemerkungen*

*Service communication*

M. Daniel Ruffieux. M. le Président, chers collègues, au nom des délégués de la Sarine et des mouvements francophones du Grand Fribourg, je m'adresse à vous. Au compte 5000, selon le rapport du Conseil exécutif, un renforcement du personnel œuvrant pour le Service de la communication est nécessaire pour un meilleur déploiement et une meilleure promotion de notre Église. Notre groupe vous demande quelles seront les actions concrètes que ce nouveau personnel mènera à bien ? Y a-t-il déjà quelque chose de prévu prochainement ?

Deuxième question : Est-ce qu'une analyse de ces résultats est prévue ? Si oui, afin de soutenir ces actions, nous serions heureux, d'en être informés.

M. le Président. Merci M. Ruffieux. Est-ce que quelqu'un d'autre prend la parole concernant ce centre de charges ? Ce n'est pas le cas. Je prie quelqu'un de répondre aux deux questions.

M. Patrick Mayor. M. le Président, chers délégués, par rapport à la communication, pour répondre à votre question, je peux vous dire qu'il y a par exemple un groupe de travail qui est en place et qui va donner des résultats très prochainement au sujet du nouveau site internet pour pouvoir avoir une nouvelle manière de mieux communiquer. Donc, ça c'est un des points qui est en place. Et différents points vont être mis en place au niveau du Service de communication. Il y a un audit qui a été fait il y a quelques années. Les nouvelles actions vont être mises en place en lien avec les Vicariats. Un des grands projets en cours aujourd'hui c'est d'être beaucoup plus visible et plus actif au niveau du site internet.

M. le Président. Merci bien pour le complément. La discussion n'est plus demandée pour ce centre de charges. Elle est close. On continue à la page 7.

*Bischofsvikariat, Institutions F/D, Formules jeunes, Jugendseelsorge, JUBLA – RAST Freiburg, Pastorale de la famille, Pastorale de la santé, Aumôneries Hôpitaux F/D, Aumôneries EMS, COEPS, Behindertenseelsorge, Aumôneries de l'Université, Formation, Ausbildungsbeiträge und Supervision, Lieux de pèlerinage, Service Solidarité & Diaconie, Service de formation, Bildung und Begleitung, Service Catéchèse et Catéchuménat, Documentation, Katechese und Dokumentationszentrum, Tâches diocésaines, Diözesane Aufgaben, Tâches diocésaines et supra-diocésaines F/F, Organes et administration, Mission italienne, Mission espagnole, Mission portugaise, Missions diverses, Institutions et Organismes, Produits autres, Produits facturation : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.*

Page 41 : budget d'investissement

Pages 42 et 43, le bilan : pas de commentaires/ keine Bemerkungen.

## **Pause**

- e) **Projet d'arrêté relatif au budget 2020 de la CEC ;**
- e) **Beschlussentwurf zum Voranschlag der kkK für das Jahr 2020;**

M. le Président. Nous continuons. La discussion est ouverte à l'entrée en matière de ce projet d'arrêté. L'entrée en matière n'est pas combattue.

- f) **Discussion ;**
- f) **Diskussion ;**

M. le Président. Alors nous allons discuter article par article.

### **Art. 1** Dissolution de réserves

La réserve « Registres paroissiaux » est dissoute partiellement de CHF 30'000.00.

Le solde de la réserve « Service Communication » de CHF 7'269.30 est dissout.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

### **Art. 2** Budget 2020

<sup>1</sup> Le budget de fonctionnement de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg (la Corporation cantonale) pour l'année 2020 est approuvé.

<sup>2</sup> Il présente les résultats suivants :

- Charges de la Corporation cantonale :	CHF	11'700'215.00
- Produits de la Corporation cantonale :	CHF	3'527'216.70
- Produits divers :	CHF	1'025'000.00

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

### **Art. 3** Contributions des paroisses

Les besoins budgétaires qui ne sont pas couverts par d'autres ressources pour assurer le financement des tâches supra-paroissiales s'élèvent dès lors à CHF 7'147'998.30. Ils sont couverts par les contributions des paroisses.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

### **Art. 4** Exécution de l'arrêté

<sup>1</sup> Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

<sup>2</sup> En vertu de l'article 59 alinéa 2 Statut, il est soumis au référendum facultatif des paroisses dès la publication dans la Feuille officielle.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Le titre et les considérants, je propose qu'au titre, on précise vraiment « relatif au budget de fonctionnement ». La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Nous allons procéder au vote.

- g) **Approbation du projet d'arrêté ;**
- g) **Genehmigung des Beschlusentwurfes;**

M. le Président. Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver ce projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CEC pour l'année 2020 sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vote / Abstimmung***

Vous avez adopté cet arrêté relatif au budget de fonctionnement de la CEC pour 2020 avec 56 oui, 0 non et 0 abstention. C'est un signe de confiance, merci. Nous allons encore procéder à l'arrêté relatif au budget d'investissement.

- h) **Projet d'arrêté relatif aux investissements 2020 de la CEC ;**
- h) **Beschlusentwurf betreffend Investitionen der kkK für das Jahr 2020;**

M. le Président. J'ouvre l'entrée en matière. Je ne sais pas si quelqu'un veut donner un complément ? Elle ne semble pas combattue. Elle est close.

- i) **Discussion ;**
- i) **Diskussion;**

M. le Président. J'ouvre la discussion. Nous procédons ici aussi article par article.

**Art. 1** Investissement Informatique

Un crédit d'investissement de CHF 40'000.00 est accordé au Conseil exécutif pour l'achat d'un logiciel de saisie du temps de travail.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 2** Financement

La somme de CHF 40'000.00 sera prélevée sur les liquidités.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 3** Exécution de l'arrêté

<sup>1</sup> Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

<sup>2</sup> En vertu de l'article 59 alinéa 2 Statut, il est soumis au référendum facultatif des paroisses dès la publication dans la Feuille officielle.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

- j) **Approbation du projet d'arrêté.**
- j) **Genehmigung des Beschlusentwurfs.**

M. le Président. Nous procédons également au vote. Celles et ceux qui soutiennent ce projet de budget d'investissement de la CEC pour 2020 sont priés de le manifester en levant la carte de vote svp. Contre-épreuves ? Abstentions ?

***Vote / Abstimmung***

Vous avez adopté cet arrêté relatif au budget d'investissement de la CEC pour 2020 avec 56 oui, 0 non et 0 abstention. Merci.

**9. Pourcentage de la péréquation (ST Art. 42, al. 3)**  
**9. Prozentsatz Finanzausgleich (ST Art. 42, Abs. 3)**

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Je donne la parole à M. Mayor.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires, Mesdames et Messieurs les délégués, comme vous avez pu le lire dans le rapport, le Conseil exécutif vous propose de garder le taux de péréquation actuel de 2,5 %, en vigueur depuis une demi-législature, de manière à en analyser les effets. Vous savez que ce taux permet d'aider les paroisses qui ont des revenus plus faibles en payant un peu moins et celles qui ont des revenus plus élevés, de payer un peu plus. Il y a eu différentes règles dans le passé et celle qui est en vigueur aujourd'hui l'est seulement depuis une demi-législature, raison pour laquelle on vous propose de faire une législature complète et d'en analyser les effets. Afin, de voir si c'est supportable pour toutes les paroisses. Le Conseil exécutif vous demande de valider ce taux à 2,5 %. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Mayor. Je donne la parole au Président de la Commission de gestion.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, bien que ce projet d'arrêté ne fasse pas l'objet d'un rapport de la part de notre Commission, nous tenons à vous donner quelques explications ainsi que notre avis.

Le but et le principe de la péréquation définis à l'article 42 du Statut, nous ont été rappelés par le Conseil exécutif.

En tenant compte des éléments suivants :

- Le taux de départ de 2,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013, inscrit dans le Statut, n'a jamais été remis en question par aucune paroisse qu'elle soit payante ou bénéficiaire.
- La fiscalité des personnes morales a été modifiée par la votation fédérale du 19 mai dernier.
- Ce nouveau régime fiscal entrera en vigueur dès 2020 déjà.
- Les sorties d'Église deviennent de plus en plus nombreuses et donc problématiques.
- Le « Règlement sur les finances » est en cours d'élaboration et il intégrera ce point.

Notre Commission, comme le Conseil exécutif, est d'avis de ne rien changer pour le moment au niveau de ce taux. Il y a suffisamment d'éléments variables pour ne pas en rajouter.

Cependant, il faudra y penser déjà en 2022, c'est-à-dire 1 année avant la fin de la présente législature, afin de proposer, pour la prochaine législature, le meilleur taux possible pour toutes les paroisses et en rapport avec la situation économique du moment.

Sur la base de ces considérations, notre Commission vous propose d'entrer en matière sur le projet d'arrêté et de l'approuver tel que présenté. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Jaquet. Nous passons à l'entrée en matière.

- b) Arrêté fixant le pourcentage de la péréquation pour la période administrative 2018 – 2023 ;**  
**b) Beschluss betreffend Anpassung des Finanzausgleichsschlüssels für die Legislaturperiode 2018 - 2023**

M. le Président. Est-ce que pour l'entrée en matière quelqu'un souhaite prendre la parole ?

M. Jean-Daniel Wohlhauser. Le groupe Sarine est satisfait du fonctionnement général de la péréquation. Toutefois, il souhaiterait recevoir des informations concernant le détail de fonctionnement ainsi qu'une tablette qui lui permette de comprendre les calculs de répartition de cette péréquation. Merci.

M. le Président. Merci M. Wohlhauser. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas ? Oui, M. Telley.

M. Gérard Telley. Oui volontiers M. le Président. Pour vous répondre, M. Wohlhauser. À ma connaissance, il y a un tableau qui est joint à la facture concernant la péréquation, où vous trouvez les différentes informations. Si ce n'est pas le cas dans votre paroisse, contactez-moi et je fais le nécessaire via l'administration pour vous le faire parvenir.

M. le Président. C'est bon M. Wohlhauser ? Merci.

- c) Discussion ;**  
**c) Diskussion;**

M. le Président. On procède à l'examen de ce projet d'arrêté.

**Art. 1** Pourcentage de la péréquation

Le pourcentage de péréquation de 2,5 % fixé dans le cadre de la révision partielle du Statut mise en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2013 est maintenu pour la nouvelle période administrative 2018 – 2023.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 2** Exécution de l'arrêté

Le Conseil exécutif est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**d) Approbation.**

**d) Genehmigung.**

M. le Président. Nous procédons au vote. Celles et ceux qui sont d'accord d'approuver ce projet d'arrêté, sont priés de le manifester en levant la carte de vote. Contre-épreuves ? Abstentions ?

**Vote / Abstimmung**

Vous avez adopté cet arrêté fixant le pourcentage de la péréquation pour la période administrative 2018 – 2023 avec 56 oui, 0 non et 0 abstention. Merci.

## 10. Compétence propre de décision du Conseil exécutif

### 10. Entscheidungsbefugnis des Exekutivrates

**a) Présentation par le Président du Conseil exécutif ;**

**a) Erläuterung des Vorschlags durch den Präsidenten des Exekutivrates;**

M. le Président. C'est le dernier point de cette matinée où nous nous occupons explicitement de finances. Je donne la parole à M. Mayor.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires, Mesdames et Messieurs les délégués, comme vous avez pu le lire dans le rapport du Conseil exécutif et celui de la Commission de gestion et pour permettre à notre Conseil de pouvoir faire face aux imprévus sans trop souvent convoquer votre Assemblée, il a besoin de cette délégation de compétence.

Cette année, nous avons eu de bonnes discussions avec la Commission de gestion et en conclusion de celles-ci, nous vous proposons une délégation de max. CHF 50'000 par cas, max. CHF 150'000 hors remplacement temporaire de personnel.

Ces CHF 50'000 sont à mettre en relation avec le total des deux budgets que vous venez d'approuver, que nous avons sous notre responsabilité, soit plus de CHF 25 millions, ce qui fait un 0,2 %. Le Conseil exécutif vous demande d'approuver cette délégation de compétence. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Merci M. Mayor.

**b) Rapport de la Commission de Gestion ;**

**b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. le Président. Nous allons entendre pour la dernière fois le Président de la Commission de gestion.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, chers collègues, chers invités, bien que certaines expériences aient montré dans un passé pas si lointain qu'il était parfois difficile, voire risqué de donner sa confiance, notre Commission veut aller de l'avant et veut faire confiance au Conseil exécutif. L'ajustement des montants relatifs à la compétence propre de décision du Conseil exécutif en est une preuve. Cependant, qui dit délégation de compétence, dit également moyen de contrôle. Et ce moyen de contrôle, ce sont justement les « Précisions pour une interprétation correcte » que vous trouvez dans notre rapport et qui ont été validées par le Conseil exécutif et le Vicaire Jean Glasson, qui était présent à ce moment-là.

Nous veillerons à ce que ces points soient respectés. Et quand je dis « nous », il s'agit de : Nous les membres de la CoGest et nous les membres de cette noble Assemblée.

Sur la base de ces considérations, notre Commission vous propose d'entrer en matière sur le projet d'arrêté et de l'approuver tel que présenté. Merci de votre attention.



M. le Président. Merci M. Jaquet. J'ouvre l'entrée en matière sur ce projet d'arrêté. Qui veut se prononcer dans l'entrée en matière sur ce projet d'arrêté ? M. Seydoux.

M. Maurice Seydoux. Monsieur le Président, chers confrères, j'ai juste une petite question technique. Il y avait déjà une délégation de compétence avant, mais je ne me souviens plus des montants. Et est-ce qu'il y avait un max. par année ? Est-ce qu'on peut me donner cette précision ?

M. Patrick Mayor. Lors de la dernière législature c'était un montant de CHF 50'000 par cas et par année.

M. le Président. Merci. La discussion est toujours ouverte sur l'entrée en matière. Elle n'est plus demandée. Elle est close.

**c) Discussion ;**  
**c) Diskussion;**

M. le Président. Nous procédons article par article.

**Art. 1** But

La compétence propre du Conseil exécutif de statuer sur les dépenses et les transactions financières ou juridiques de toutes sortes est fixée pour la période administrative 2018 – 2023, conformément à l'article 62, al. 2 Statut.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 2** Montant

La limite de cette compétence est de CHF 50'000.00 par cas, mais au maximum CHF 150'000.00 par année, hors remplacement temporaire de personnel.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

**Art. 3** Période de validité

Cette compétence du Conseil exécutif est octroyée pour les années 2019 à 2023 comprise.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. Elle est close.

Le titre et les considérants ? M. Eugster.

M. Robert Eugster. M. le Président, chers collègues, je propose d'ajouter dans les considérants de l'arrêté entre « vu le rapport » et « sur proposition... » : « Vu le rapport de la Commission de gestion du 7 novembre 2019 ». Il semblerait que ce soit un oubli. Donc en allemand: « Nach Einsicht in den Bericht der Geschäftsprüfungskommission vom 7. November 2019 ». Nous avons entendu que ce rapport de la Commission de gestion est un rapport très important. Etant donné que j'ai le micro, je profite de remercier la Commission de gestion et son Président, M. Jean-Pierre Jaquet, pour l'excellent travail qui a été fait. Ça ne veut pas dire que le Conseil exécutif a mal travaillé, non, on attend de lui qu'il travaille bien. Il l'a bien fait, donc n'oubliez pas de le remercier. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci M. Eugster pour cette proposition. Je pense personnellement que c'est une proposition judicieuse, même nécessaire. Il propose d'ajouter dans les considérants : « Vu le rapport de la Commission de gestion du 7 novembre 2019 ». Est-ce que quelqu'un n'est pas d'accord avec cette proposition. Je crois que c'est très judicieux. Merci bien.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers confrères, suite à toutes ces informations, je prends quand même encore une fois la parole pour souligner un petit détail qui peut-être a échappé à du monde. M. Mayor nous a dit tout à l'heure que cela représentait en fait pour la totalité du budget de la Corporation, donc pour les CHF 22 et 23 mios de total, en sachant pertinemment que la délégation de compétence n'était pas pour engager du personnel, on est bien d'accord. Donc l'engagement du personnel c'est uniquement la CMP, à part le personnel de travail du Conseil exécutif. Donc, on ne peut pas cumuler les CHF 22 mios, mais uniquement les CHF 11 mios., correspondant à la Corporation ecclésiastique. La limitation de compétence c'est uniquement sur la Corporation et non pas sur la CMP. Et si on tient compte de ce montant, ces CHF 11 mios, s'ils utilisent, par hasard, une fois ces CHF 150'000 à disposition, à ce moment-là, on dépasse la limitation du frein. Merci de votre attention.

M. le Président. Merci M. Seydoux. Je crois que cette proposition est juste. À mon avis ça concerne le budget de la Corporation et non pas de la CMP. Ce n'est en principe pas de notre compétence, si on engage des gens au niveau de la CMP. M. Mayor aurait une réponse.

M. Patrick Mayor. Ce n'est pas aussi simple et aussi cloisonné, parce qu'il y a aussi des décisions qui sont prises sur des éléments qui ne sont pas forcément que des engagements pour la CMP. On a des fois dans le 12 % des tâches générales. Il y a des moments où tout à coup par exemple il faudra prendre une décision pour certaines choses et là on peut avoir besoin de cet élément. Ce que je voulais dire tout à l'heure par rapport à ces CHF 25 mio, par rapport à la globalité de ce qu'on gère, ce n'est pas une grande somme. Normalement, comme c'est hors engagement de personnel temporaire, ça touche moins la CMP, mais il y a quand même des cas de CMP où tout à coup il faudra accepter : est-ce qu'on peut mettre ces CHF 20'000 pour arranger cette situation dans tel groupe de paroisse ? » et là on doit avoir le droit de le faire. Merci.

M. le Président. Merci pour ce complément.

- d) **Approbation.**
- d) **Genehmigung.**

M. le Président. Nous allons voter sur ce projet d'arrêté. Celles et ceux qui sont d'accord de soutenir le projet d'arrêté sur la compétence propre de décision du Conseil exécutif, sont priés de le manifester en levant la carte de vote svp. Contre-épreuves ? Abstentions ?

#### ***Vote / Abstimmung***

Vous avez adopté cet arrêté avec 56 oui, 0 non et 0 abstention. Merci.

## **11. Divers**

### **11. Verschiedenes**

- a) **Informations des groupes de travail et commissions spéciales ;**
- a) **Informationen von Arbeitsgruppen und Spezialkommissionen;**

M. le Président. Nous avons absorbé l'ordre du jour à part les divers. Les divers seront pour une fois certainement intéressants. Nous allons entendre différentes informations en rapport avec les groupes de travail.

#### ***aa) Règlement sur les finances – Reglement über die Finanzen***

Vous vous rappelez, il y avait ma motion, respectivement transformée en postulat concernant le frein aux dépenses, la motion de Mme Haymoz concernant le Règlement sur les finances. Un groupe de travail est en train de travailler. Je donne la parole à M. Telley.

M. Gérald Telley. M. le Président, les finances sont effectivement chez moi. La Commission a eu deux séances durant l'automne, dont une la semaine passée. Suite à cette dernière séance du 10.12.2019 et en regard des informations fournies au sujet de l'organisation administrative et financière de la CEC et de la CMP, les membres de la commission ont validé la proposition du Conseil exécutif d'étudier et de mettre en place une caisse unique avant de démarrer le travail relatif au Règlement des finances proprement dit.

L'analyse de la situation, faite par la nouvelle équipe, a fait ressortir les points suivants :

- Gestion complexe entre les 2 entités, 2 décomptes de salaires pour un nombre relativement important de collaborateurs
- Manque de liquidités dans l'une ou l'autre des caisses ou dans les 2 caisses
- Manque de fonds propres
- Répartition aléatoire et fautive des charges administratives
- Doublement avec 2 assemblées/comptabilités
- Répartition aléatoire de certaines charges dans l'une ou l'autre des caisses
- Facturation des salaires des APL contestée fréquemment lors de changements.

Il ressort également que l'adaptation au niveau comptable et organisationnel est possible, sans engendrer de frais importants. Toutefois, une réflexion doit être faite au sujet de l'assistance informatique (Gesti) dans la durée. Nous comptons actuellement sur une entreprise qui repose quasiment sur une seule personne.

Il semble à la Commission qu'une caisse unique pourrait apporter plus de transparence, de simplicité, d'efficacité et éviterait de nombreuses discussions relatives à la répartition des frais. Cela entraînera également une grande simplification du Règlement des finances.

Avant que le projet puisse être présenté à l'Assemblée par le Conseil exécutif, il y aura lieu d'analyser les aspects juridiques, comptables et fiscaux. Le Conseil exécutif fera appel à certains/certaines d'entre vous en fonction de vos spécificités et également à des personnes engagées en paroisse pour mener à bien ce projet important. Je vous remercie.

M. le Président. Merci bien M. Telley. Est-ce que quelqu'un veut directement poser une question à M. Telley concernant ce travail qui sera de longue haleine ? Ce n'est pas facile à réaliser. Ce n'est pas le cas.

#### ab) Sorties d'Église – Kirchenaustritte

Nous passons aux informations suivantes. Vous vous rappelez lors de notre dernière séance, le Conseil exécutif nous avait présenté dans un discours une sorte de résolution concernant tous les problèmes des sorties d'Église. L'Assemblée avait dit lors de la dernière réunion que nous sommes plutôt de l'avis que c'est une question du Conseil exécutif et des Vicariats et nous les avons encouragés à y travailler. Et nous entendons maintenant M. Bussard sur l'avancement de ce travail.

M. Christian Bussard. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires, Mesdames, Messieurs les délégués, mes premiers propos s'adressent en remerciements d'abord aux membres de la Commission spéciale qui ont accompagnés la délégation du Conseil exécutif dans ses premières réflexions pour trouver quelques solutions à l'épineux dossier des sorties d'Église.

Les deux premières séances se sont déroulées dans des échanges d'expériences vécues par les membres de la Commission issus de paroisses ou d'UP de différentes tailles, de provenance campagnarde ou urbaine.

La 3<sup>ème</sup> séance a été plus constructive et a permis de synthétiser les réflexions et de formuler les grands axes d'action qui devraient aider le Conseil exécutif et les Vicariats à trouver des solutions et surtout préparer des documents "utiles", "utilisables" et surtout "utilisés" pour et par les paroisses.

#### **1<sup>er</sup> axe : Ecouter et comprendre**

Dans la procédure actuelle, tout un chacun peut faire la déclaration de sortie de l'Église, sans autre contrainte. Remplir le formulaire mis à disposition, cocher la bonne case et surtout ne pas demander la rencontre avec le prêtre où le représentant du Conseil paroissial ou de la Pastorale.

Écouter et comprendre pourquoi la personne veut sortir de l'Église doit être au centre de nos préoccupations. Écouter et comprendre pour susciter le dialogue, dialoguer pour montrer aussi la bonne face de l'Église, et une fois que l'on a bien compris les raisons qui poussent ou qui poussaient la personne à sortir de l'Église, être capable de faire notre autocritique et de modifier notre façon de voir et d'agir, pour améliorer notre lisibilité et nos actions.

À l'unanimité de ses membres, la Commission est d'avis de créer un poste de "Préposé aux sorties d'Église", avec les caractéristiques suivantes :

- Ce Préposé serait choisi par la paroisse, par un groupement de paroisse ou par l'UP, qui ont une vision et une connaissance plus approfondie de la situation sur place.
- Le Préposé devra répondre aux critères d'un cahier des charges, à préparer de concert entre le Conseil exécutif et les Vicariats. Ses connaissances seront de l'ordre de la pastorale et du fonctionnement des paroisses, en particulier l'aspect financier. Il sera demandé au Préposé de rédiger un rapport annuel ou biannuel aux organes responsables.
- Le Préposé recevra une formation et un perfectionnement par le Conseil exécutif et les Vicariats. Il sera rémunéré via le budget de la Corporation dans la mesure que son mandat va servir la cause de l'ensemble des catholiques fribourgeois.

#### **2<sup>ème</sup> axe : Améliorer la communication**

La communication via le site internet de la Corporation, respectivement des sites privés des paroisses ou des UP sera repensée et en lien avec les actions du 1<sup>er</sup> axe développées ci-avant. Les actions et la mission du Préposé devront être mises en exergue, tout comme le résultat de ses actions. Notre Église doit mieux communiquer. Les travaux ont déjà commencé et devront être accentués ces prochains mois.

Les "fameuses" lettres type et les formulaires adressés aux personnes quittant l'Église devront être revisités par le Conseil exécutif et les Vicaires épiscopaux, avec le concours des Préposés.

Quant aux informations données aux familles et aux proches sur les conséquences des sorties d'Église, elles devront être réétudiées juridiquement. Nous devons trouver le biais pour informer les proches qu'un des

leurs est sorti de l'Église, ceci afin d'éviter des malaises ou des situations inconfortables pour le prêtre ou son répondant lorsque le cas se présente.

### **3<sup>ème</sup> axe : Aspect financier – perception d'une taxe ou émoluments**

En dernier recours et bien que la Commission soit encore partagée sur cette question, elle n'est pas opposée à ce qu'une taxe ou une contribution soit appliquée pour une personne sortie des corporations (sortie dite limitée).

Dans la mesure où l'incitation actuelle de faire verser une contribution bénévole à la Fondation St-Laurent n'est pas ou très peu utilisée, la proposition d'une perception de taxe ou d'un émolument calculé sur l'encaissement de l'impôt pour une période de 5 ans par exemple, pourrait servir comme base de calcul. Je précise également qu'une partie de la Commission opterait pour une offrande volontaire sur la base d'une table des coûts de la « prestation » à l'occasion d'un service pastoral. Tout demeure encore ouvert concernant cet aspect financier.

#### **Suite des travaux :**

Dans sa séance du 3 décembre dernier, le Conseil exécutif a pris acte du rapport de la Commission et a validé les 3 axes d'action.

Durant cette année 2020, le Conseil exécutif va reprendre les travaux de la Commission et les poursuivre pour atteindre les objectifs fixés. La Commission spéciale sera à nouveau consultée au fur et mesure des phases de travail, en particulier sur le cahier des charges du Préposé aux sorties d'Église. Les membres de la Commission serviront ainsi de relais auprès de vous toutes et tous membres de l'Assemblée.

Le souhait est de présenter à l'Assemblée de la Corporation de décembre 2020 l'ensemble des travaux et la répercussion au budget 2021 de la charge de la création des postes de Préposés aux sorties d'Église.

Merci pour votre attention. J'en ai terminé M. le Président.

M. le Président. Merci M. Bussard, pour ce rapport bien précis et exhaustif. Merci surtout pour le grand travail qui a été fait depuis le mois de juin passé. Est-ce que quelqu'un aimerait poser une question ou ajouter quelque chose ?

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, je ne me lève pas. Tout le monde me connaît maintenant. J'avais promis de reprendre la parole, je le fais !

C'est un sujet très sensible et qui me tient très à cœur. Pourquoi ? J'ai été 26 ans conseiller paroissial chez nous. Les sorties d'Église, en tout cas chez nous, le 85 %, peut-être plus, il faut arrêter de voler sur un petit nuage rose-rouge-vert, pour dire je ne crois pas ceci et cela, c'est surtout j'économise environ 10 % d'impôts. Et pendant ce temps, je peux aller en vacances. Et de toute façon quand je serai mort, ma famille elle ira pleurnicher auprès du conseil, auprès du curé. J'aurai ma messe d'enterrement.

La question qu'on s'était posée à l'époque au Conseil paroissial est la suivante : quelle ligne faut-il adopter ? La ligne dure ou la ligne souple ? Le risque de la ligne souple, d'après ce que M. Bussard a dit, c'est est-ce qu'on va plutôt...alors on pourrait demander...ça fait deux ans, cinq ans qu'il est sorti de l'Église...on lui demande CHF 200/CHF 500/CHF 1000, en fonction de son avis de taxation, par rapport aux prestations fournies. Alors là, je pense qu'on prend un mauvais virage, dans le sens qu'on va intensifier les sorties d'Église. Ça se sait vite ces choses-là. « Sors de l'Église ! De toute façon quand tu seras plus de ce monde-là, de toute façon tu auras droit à ta messe, tu auras économisé tant d'impôts etc. » La ligne dure, si on est catholique, on prie, on croit, l'Église a besoin d'argent. Il faut expliquer ça aux paroissiens. Et vraiment s'il ne veut plus être dans l'Église catholique, il faut accepter qu'il ne soit plus catholique, il est d'une autre religion, que sais-je ? Il paye ses impôts peut-être dans une autre Église. Mais il faut assumer dans le sens qu'il ne faut pas accorder de prestations. On peut toujours faire une sorte de Je-vous-salue, un Notre-Père, Chantemerle ou à une autre place.

Sinon ce virage, je crois, on va intensifier ces sorties d'Église ou alors moi j'ai une solution : faire comme l'État de Vaud. C'est l'État de Vaud qui encaisse les impôts pour les catholiques, les protestants et les autres et qui rétrocède un certain montant aux paroisses catholiques, protestantes et autres. Je pense que, pour le Conseil exécutif et la Commission, là il y a un virage très important à prendre et ça c'est personnel. J'ai eu un ou deux cas où j'ai été traité de dictateur, mais j'ai défendu les autres paroissiens qui payent à 100 % leurs impôts. Et quelqu'un qui est sorti de l'Église, on doit accepter, il a signé en bonne et due forme, qu'il aura une autre cérémonie et non pas une messe d'enterrement comme tout catholique. Voilà, c'est une ligne assez dure, mais je l'assume.

M. le Président. Merci M. Werro pour ces explications. Je pense que M. Bussard en a pris connaissance.

M. Christian Bussard. Juste une petite réponse, M. le Président. Les questions qui sont posées ou la problématique qui est développée par M. Werro, elle est claire et connue par les membres de la Commission. Ce qu'on doit surtout intensifier, c'est aller dialoguer avec la personne. Actuellement personne le fait ou très peu de monde. Qui dans les paroisses va trouver la personne et lui dit, pourquoi tu veux sortir de l'Église, qui lui explique qu'est-ce que ça coûte une sortie d'Église, qu'est-ce que ça coûte d'aller faire le catéchisme, d'aller faire x mille actions ? Il n'y a personne qui va. Nous, ce qu'on aimerait dans le cadre de la Commission, c'est qu'on explique aux gens, le travail qu'on fait, le travail que font les prêtres, pour essayer de les maintenir dans l'Église. Si c'est vraiment des questions fondamentales, à mon avis ils sortent totalement de l'Église. Je suis d'accord, il y a l'arrêt du Tribunal fédéral qui est extrêmement clair. On peut sortir parce qu'on n'a pas envie de payer l'impôt, pour le moment c'est ça.

M. le Président. Merci bien. Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole à ce sujet ?

M. Michel Mettraux. M. le Président, chers collègues, je voudrais juste rappeler, par rapport à la proposition de notre collègue Werro, que la loi Églises-État nous donne un cadre clair et précis sur l'administration et l'indépendance fiscale qu'on a. Évidemment, on peut donner mandat au Service cantonal des contributions, sous certaines conditions, pour l'encaissement de l'impôt, mais adopter le système vaudois, qui est d'une nature très différente au système fribourgeois, reviendrait à aller devant le Grand Conseil, éventuellement devant la population, pour renégocier ce changement majeur vis-à-vis de la loi Églises-État. On a la chance d'être dans un canton avec une autonomie complète et des rapports contractuels avec l'État. Chacun jugera de la nécessité ou du risque d'aller discuter. Est-ce que l'Église catholique par exemple a encore le droit de percevoir l'impôt ? A partir du moment où l'on remet en cause cet élément-là, il y a ce risque-là qui reviendrait certainement sur la table. Je vous remercie.

M. le Président. Merci M. Mettraux. Quelqu'un d'autre ?

M. Maurice Seydoux. M. le Président, chers collègues, je crois qu'une personne, un délégué, a posé la question combien de sorties d'Église on a eu cette année, en 2019 sur le canton de Fribourg. Faisant partie de la Commission spéciale je connais le chiffre, mais je laisserais la parole à M. Bussard pour qu'il nous donne cette information.

M. Christian Bussard. Volontiers M. le Président. Alors de tête, je ne vous donnerai pas le chiffre à l'unité près : en gros c'est 1000 sorties totales en 2018, env. 100-110 limitées, si mes souvenirs sont bons. Il y en a une petite dizaine de réintégrations. Voilà en gros. Mais la courbe des sorties d'Église est encore en train de monter.

M. le Président. Merci bien. Herr Talpas?

Herr Norbert Talpas. Nur eine kleine Frage? Gibt es auch Eintritte? Haben wir davon auch Zahlen? Ja, es gibt auch Eintritte, nicht nur Austritte? Das muss man auch berücksichtigen.

M. Christian Bussard. Alors ce sont des gens qui étaient sortis et qui sont revenus, qui ont fait une réintégration.

M. le Président. Merci bien. Encore une fois, merci pour ce travail qui est fait. C'est un travail vraiment extrêmement important et délicat aussi.

#### ac) Incompatibilités – Unvereinbarkeiten

Nous en venons à un troisième rapport. Vous vous rappelez, lors de notre dernière séance, le Conseil exécutif nous a proposé une modification du Règlement sur les paroisses concernant les incompatibilités. Et nous à l'Assemblée, nous l'avons renvoyé au Conseil exécutif et nous avons en même temps nommé une Commission spéciale, avec la Présidence de M. Robert Eugster, également Président de la Commission des affaires juridiques. Et M. Eugster va nous faire un rapport intermédiaire sur le travail qui a été fait entre-temps. Je lui donne la parole.

M. Robert Eugster. Dans ma fonction de Président serviteur de cette Commission spéciale, je rappelle peut-être aux nouveaux délégués ce qu'est une Commission spéciale. En terme général, c'est sous ce terme qu'on désigne une Commission nommée ad hoc selon les articles 21 et 22 du Règlement de l'Assemblée et qui a pour mission d'étudier les questions à traiter par l'Assemblée avant leur discussion en plénum. Elle est dissoute dès l'accomplissement de son mandat.

Donc le 15 juin 2019, l'Assemblée a mis en place la Commission spéciale « Modification des Art. 31 et 88 du Règlement sur les Paroisses », avec pour mandat d'étudier les questions concernant les incompatibilités

entre les membres du Conseil paroissial, du personnel paroissial, les membres de la Commission financière, le/la caissier/ère et le/la secrétaire. Cette Commission spéciale fait suite à une première discussion de la proposition du 7 mai 2019 présentée par le Conseil exécutif et qui avait suscité, on s'en souvient, un débat controversé. La Commission spéciale n'a pas encore siégé. Mais, afin de préparer une première séance, une contre-proposition a été élaborée sur la base des interventions enregistrées le 15 juin et les résultats de l'ancienne Commission spéciale de l'époque qui avait proposé un renforcement de ces articles en question et que l'Assemblée avait adoptés le 28 juin 2017. Une consultation préliminaire par écrit des membres de la Commission avait pour but de lancer le débat, de se faire une meilleure idée des difficultés, de mieux cerner la problématique et de sonder les différentes opinions. Le délai de consultation était fixé au 10 décembre 2019.

Sans entrer dans les détails, ce que l'on peut déjà dire, et ce n'est pas une surprise, ce sont avant tout les petites paroisses qui sont confrontées aux problèmes d'incompatibilité. En effet, il est évident que pour une paroisse qui ne compte que quelques centaines de pratiquants, il est beaucoup plus difficile de trouver des personnes qui remplissent toutes les conditions, comparé à une grande paroisse. Devrions-nous, comme le propose le Conseil exécutif, carrément annuler le durcissement décidé le 28 juin 2017 ou justifie-t-il un régime spécial pour les petites paroisses, afin de compenser cette inégalité ? Comment définir une petite paroisse ? Sur les 115 paroisses, 90 comptent moins de 2000 paroissiens. Et 55, moins de 1000 paroissiens. Si on ne prend en compte que les pratiquants, on peut encore diviser ces chiffres par quatre.

Bref, beaucoup de questions attendent notre Commission et d'intéressantes discussions sont en perspective.

Je rappelle peut-être que la Commission spéciale est composée des membres de la Commission des affaires juridiques qui sont : M. Aloïs Gilli, M. Martin Hüging, M. René Jaquet, Mme Véronique Laurencet-Esseiva, Mme Sandrine Raboud, M. François Roubaty, renforcée par M. Gérard Duding, Mme Marie-Claude Fontaine, M. Arnaud Lainé, M. Arnold Schöpfer et M. Maurice Seydoux.

Comment vont se poursuivre les travaux ? Donc, les prochaines étapes, sur la base d'un rapport encore à préparer, la Commission spéciale évaluera les résultats de cette consultation dans les semaines à venir. L'objectif est d'élaborer une proposition à l'attention de l'Assemblée pour la prochaine séance qui est agendée au 6 juin 2020. D'entente avec le Conseil exécutif, on va fixer une date pour une première séance de la Commission spéciale. Je pense fin janvier, début février. Merci pour votre attention.

M. le Président. Merci bien M. Eugster pour ce rapport précis et complet. Est-ce que quelqu'un aimerait lui poser une question ou faire une remarque ? Ce n'est pas le cas.

#### ad) Brève rétrospective 2019 – Kurze Rückschau 2019

Maintenant, je donne la parole pour d'autres informations complémentaires au Président du Conseil exécutif, M. Mayor.

M. Patrick Mayor. Monsieur le Président, Messieurs les Vicaires, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous parle depuis le début de la législature, que pour notre Conseil exécutif le dialogue est très important. Pour cette raison, je me permets de vous informer avant l'apéro des points suivants, suite aux présentations que mes collègues ont déjà faites. Il me semble important de vous donner un peu les informations sur ce qui s'est globalement passé durant cette année.

#### 1. **RKZ**

Comme vous le savez certainement, Fribourg est représenté par deux délégués, M. Gérald Telley et moi-même. Nous nous rencontrons trois fois par année deux demi-jours pour débattre des sujets au niveau Suisse, plus spécifiquement ce qu'ils appellent le co-financement. C'est beaucoup de tâches, p.ex. la formation, p.ex. certaines missions, c'est beaucoup de tâches qui sont faites au niveau Suisse et qui sont payées par la RKZ, la même chose que la Conférence des Évêques. Il y a différents organismes qui sont payés par la RKZ et nous on doit après payer en fonction d'une clé de répartition notre quote-part. Nous avons décidé qu'il est important que Fribourg ait son mot à dire et je suis depuis quelques mois membre de la Commission des finances. Dans ce cas, j'ai le rôle du challengeur et je suis aussi membre de la Commission de la réflexion sur l'ajustement de la clé de répartition.

C'est aussi très intéressant parce qu'on travaille, au niveau suisse, on a des collègues des différents cantons, et on travaille sur la validité de cette clé de répartition. Et là on a détecté qu'il y avait des choses qui n'étaient pas faites totalement juste. Certains cantons, comme nous ou comme beaucoup de cantons Suisse allemands, déclarent la totalité de l'impôt qui est pris. Certains cantons qui ont

un autre régime fiscal, avaient oublié déclarer ce que les communes donnaient ou des choses comme ça. Et ça permet de réhabiliter, de réajuster et là je pense qu'en étant présent dans ces deux Commissions, vous allez sur le long terme aussi y voir des intérêts jusqu'aux paroisses fribourgeoises parce que on va réussir à maintenir ou si possible à diminuer un tout petit peu les coûts qu'on a pour ça.

## 2. **FRCR**

En tant que Président du Conseil exécutif, je fais aussi partie de la Fédération Romande Catholique Romaine. Cette Fédération traite de toutes les collaborations romandes (LGF+VS+JU) et de ses financements. Il y a certains financements qui ne sont pas faits au niveau Suisse, mais qui sont faits au niveau romand, p.ex. la mission des albanophones. On a réalisé que c'était bien qu'au niveau romand il y ait une personne qui s'occupe avec un certain pourcentage. Et là on se répartit les choses. Nous cherchons à mutualiser ce qui peut se mutualiser, de manière à rendre de meilleurs services aux meilleurs coûts.

C'est à la FRCR que nous validons / proposons les cofinancements pour la RKZ. Nous allons, aujourd'hui, dans le sens de faire des choses nouvelles, oui, mais aussi de stopper certaines choses anciennes. Souvent, dans certains systèmes, on rajoute toujours des couches avec des nouvelles idées, mais on ne réfléchit jamais à est-ce que tout ce qui existe, a encore une raison d'exister. Comme on l'a fait chez nous par rapport à tous les services. Où on a été regarder, est-ce que c'était vraiment utile ? Est-ce qu'il y avait des réserves ? On a fait la même chose par rapport à la Fédération romande pour aller dans tous les éléments. Là, il y a un très bon dialogue avec la COR (Conférences des Ordinaires Romands), donc les Évêques. Et là, il y a une discussion qui se fait.

## 3. **FPPIC**

Le Président du Conseil exécutif représente aussi la Corporation au sein de la FPPIC, la Fondation de Prévoyance des Paroisses et Institutions Catholiques, où tous nos collaborateurs sont assurés pour leur LPP. Cette caisse gère plus de 200 mio CHF de fonds et a plus de 800 assurés. La qualité de la gestion de cette caisse peut aussi influencer les coûts que votre noble Assemblée aura. Vous avez entendu qu'il y a eu certaines caisses dans la région qui ont été plus ou moins bien gérées. En fonction de cette gestion-là, on peut se trouver aussi face à des problèmes. Donc c'est important, d'avoir une emprise par rapport à cette Caisse.

Pour 2019, la Caisse a fait une performance de plus de 9 % et va rétribuer les comptes des assurés avec 1,25 % de plus que les 1 % obligatoires. Les rentiers recevront une demi-rente en plus en 2020. Ça c'est pour dire qu'on a une bonne santé. Le taux de couverture est à 110 %. Il y a des choses qui se passent bien, mais il y a toute une réflexion, il faut gérer les placements, etc.

## 4. **Registres Paroissiaux**

C'est notre serpent de mer. Nous avançons à grands pas avec la mise en place du Registre Pastoral. On a décidé que plutôt que d'attendre qu'on ait tout réglé le problème avec le Service cantonal des contributions, on va commencer par ce qui peut être utile pour vous. L'idée est que vous puissiez automatiquement imprimer des documents avec ce système, quand il y a des sacrements, que vous puissiez les communiquer à l'Évêché. Il y a des choses qu'on veut simplifier dans l'utilisation.

Il y a déjà 273 utilisateurs actifs, 64 utilisateurs "pastoraux" qui accèdent à 66 paroisses. Il n'y a encore pas toutes les paroisses qui ont fait le pas. Nous allons pouvoir mettre en place au printemps les formulaires en ligne pour les annonces de sacrements à l'Évêché.

L'interface des registres paroissiaux va aussi servir de portail de communication entre les paroisses et l'administration. Vu qu'on a déjà tout un système avec un mot de passe, on va utiliser ce même système. Il y aura dans le futur un petit onglet de côté pour des informations. Il y aura peut-être moins de lettres, de courrier. On va pouvoir essayer d'informatiser tout ça.

## 5. **UP Intercantonaux**

Après plus de 5 ans de travail, nous avons obtenu l'accord des toutes les paroisses de ces UP pour la signature de la Convention. Cet accord est très important, car il nous permettra de simplifier toutes les interactions administratives et de clarifier les responsabilités.

## 6. **Conventions des UP**

Notre nouvelle juriste travaille avec les différentes UP pour s'assurer que les conventions soient à jour. Le travail avance bien. Vous pouvez la contacter si vous avez des questions juridiques. Elle

est là aussi pour aider les paroisses ou les gens qui auraient des questions particulières en lien avec la partie juridique.

**7. Relation avec l'Évêché**

Nous participons, les administrateurs de tous les cantons, à des réunions régulières, maintenant deux ou trois fois par année avec les gens de l'administration de l'Évêché pour parler du budget de l'Évêché, pour aussi essayer d'avoir sous contrôle ce budget et d'éviter qu'il y ait des coûts qui augmentent trop fort. On a aussi des réunions maintenant avec le Conseil épiscopal. C'est aussi intéressant d'avoir les discussions entre nos Vicaires, les Evêques et les administrateurs. Ce dialogue est de plus en plus mis en avant.

**8. Problèmes dans les paroisses / conseils de gestion**

Avec mes collègues Christian Bussard et Bruno Boschung, nous sommes à l'écoute de tous les soucis des paroisses ou UP et nous vous aidons à les régler dès que le besoin s'en fait sentir. On travaille en collaboration avec les Vicaires. On veut que pour tous ces problèmes qui sont un peu latents, on puisse faire un pas et avancer. Je dirais que sur 115 paroisses, on a toujours une dizaine de paroisses avec des petits soucis et on les traite à nos séances du Conseil exécutif. On a vraiment envie de pousser ces dialogues jusque dans les paroisses.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. Merci M. Mayor. C'est très bien de recevoir ces informations. Vous voyez ce qui se passe. Les gens sont vraiment au travail. Nous avons maintenant reçu un aperçu de quelques dossiers qui sont en cours. Je remercie toutes les personnes qui s'engagent à faire avancer les choses. On voit que beaucoup de choses avancent, mais sont parfois un peu compliquées. Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du Conseil exécutif et toutes les personnes de l'administration, les Vicaires, leurs adjoints ainsi que le personnel des différents services pour leur engagement pour notre Église. Avec l'adoption unanime du budget 2020, les délégués vous ont fait confiance. Bonne route pour réaliser vos projets et nous confions votre travail à la protection du Saint-Esprit. Qu'il vous illumine le bon chemin et que les fidèles se sentent bien accueillis dans leurs besoins spirituels. Je vois que le Vicaire épiscopal Pascal Marquard aimerait prendre la parole. Je lui cède très volontiers la parole.

**b) Divers.**

**b) Verschiedenes.**

M. le Vicaire épiscopal Pascal Marquard. M. le Président, Mesdames et Messieurs, vous avez devant vous deux Vicaires épiscopaux heureux et contents. J'aimerais au nom de mon collègue Jean et moi-même vraiment vous remercier du fond du cœur. À vous tous qui êtes ici présents, représentés par Walter Buchs, le Président de cette Versammlung der kantonalen Körperschaft et également de la Kasse für die Besoldung der Pfarreiseelsorger. J'aimerais remercier Walter Buchs, mais aussi Patrick Mayor et tout le Conseil exécutif ainsi que M. Jaquet, Président de la Geschäftsprüfungskommission parce que vous représentez des groupes de travail où Jean Glasson et moi-même passons beaucoup de notre temps de travail et c'est vraiment un plaisir de travailler avec vous. Vous ne faites pas toujours ce que nous voulons. Vous ne dites pas toujours oui et Amen à tout ce que nous demandons, mais c'est pas ce que nous demandons au fond. Nous sommes vraiment contents d'avoir en vous des partenaires qui travaillent avec engagement, ferveur et avec un cœur pour l'Église, pour nous permettre d'assumer nos tâches. C'est pourquoi nous vous remercions vraiment pour tout ce que vous faites pour l'Église ici dans le Canton de Fribourg et votre soutien envers nous deux. Merci beaucoup.

M. le Vicaire épiscopal Jean Glasson. Nous nous sommes répartis les tâches. Et c'est ensemble que nous présentons ces remerciements. Nous souhaitons conclure, puisque nous avons encore 40 minutes par rapport au programme. On va prendre ce temps pour la prière avant l'apéritif. On aimerait conclure, en nous confiant les uns aux autres, en confiant chaque habitant de ce Canton auquel nous avons cette mission d'apporter cette bonne nouvelle d'un Dieu qui nous aime, d'un Dieu qui nous rejoint à travers son fils qui s'est fait Homme et qui veut rencontrer chacune et chacun. Et en ce samedi où nous avons fêté il n'y a pas si longtemps l'Immaculée Conception, je pense qu'en restant assis, nous pouvons nous confier à l'intercession de la Vierge Marie, qu'elle prépare nos cœurs à cette belle fête de la Nativité. Et aussi dans cette prière que nous portions vraiment les uns les autres. Le fait que nous soyons en frères et sœurs aujourd'hui et que nous portions vraiment les uns les autres, que nous priions pour concrètement celui qui est assis à ma droite, à ma gauche. Que nous portions ces joies, que nous portions ces peines dans cette prière dans le cœur immaculé de Marie.



*Je vous salue, Marie pleine de grâce ;  
Le Seigneur est avec vous.  
Vous êtes bénie entre toutes les femmes  
Et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.  
Sainte Marie, Mère de Dieu,  
Priez pour nous pauvres pécheurs,  
Maintenant et à l'heure de notre mort.  
Amen*

Avec nos adjoints, nous adressons déjà nos meilleurs vœux pour une lumineuse fête de la Nativité. Que cette fête nous redonne aussi ferveur et enthousiasme pour ce service, pour cette belle mission qui nous est confiée chacun à notre niveau. Belle fête à chacune et chacun.

M. le Président. Mes remerciements aux deux Vicaires pour les encouragements. Merci bien. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait encore prendre la parole sous les Divers ?

Père Alain Voisard. Je viens pour la deuxième fois dans cette noble Assemblée. Je suis encore un peu timide. On a parlé d'enterrement. Je me pose pas mal de questions parce que nos enterrements, ils vont faire comme les mariages à l'Église. Je me souviens, comme curé de Marly, sur deux ans et demi, j'avais eu un seul mariage, alors qu'il y a 30 ans, j'en avais 25 pour moi seul. Maintenant, je suis retraité. J'ai 82 ans et demi. Je suis Jurassien et je n'ai pas encore réussi à dire « huitante ». Ça viendra peut-être. Alors mon temps je le passe au Saint-Sacrement. Nous sommes encore deux. Je suis le seul valide. Vous savez peut-être que nous sommes en train de vendre la propriété et tout. Alors, je suis encore engagé parfois, c'est pour des enterrements. J'en ai eu trois ces derniers jours qui ont été très vivants et très beaux. Et auparavant, je n'étais pas dégoûté, mais je me posais des questions. Parce que c'était des parents qui étaient vraiment croyants qu'on voyait à l'Église et en attendant les enfants, que j'ai connu petits, actuellement ils se disent : bon on fait la messe oui, messe du trentième, non ça ne nous intéresse plus. Moi je me dis qu'on va peut-être petit à petit abandonner la plupart des enterrements à l'Église. Il y aura peut-être des poètes qui seront là, mais des enterrements à l'Église, je pense que ça va diminuer tranquillement. Bien sûr ça touche un peu ceux qui ont déjà quitté l'Église. Petit à petit je pense que ça sera un passage à l'Église qui va se faire de plus en plus rare. Et trois enterrements, j'avais mal eu cœur, parce que j'avais une quarantaine de personnes par famille. Sur trois enterrements de suite, aucune Communion ! Je me disais, mais qu'est-ce qu'on fout encore dans cette Église ? Enfin, l'avenir dira si je suis sur la piste ou pas. Ensuite, j'ai vu qu'il y avait une liste de défraitements. Ça, je ne savais pas. Et puis si je compte les deux séances, ça fait quatre fois CHF 2.20 pour le bus, ça fait CHF 8.80, mais je pense que l'Assemblée est gratuite. Je ne sais pas, d'après ce que j'ai compris. Il y a des Commissions qui sont remboursées. Ma question : Est-ce que les Assemblées sont payées aussi ? Je ne sais pas. Troisième histoire : la dernière fois, j'ai reçu d'un Monsieur une clé. Mais j'ai commencé l'ordinateur tout seul il y a 6 ans et mon appareil il n'a pas de serrure. Alors je vais la remettre à qui la voudra. Il m'a dit que c'était le Statut des Corporations, mais mon petit appareil il ne connaît pas le Statut. Je revends volontiers ma petite clé à qui la veut. Voilà, j'ai dit.

M. le Président. Merci. Est-ce que quelqu'un d'autre aimerait encore prendre la parole sous les Divers ?

M. Martin Hüging. Bonjour, c'est juste une petite précision. Comme nouveau, j'ai beaucoup de peine à retenir les noms et tout ça. Et là je me suis penché sur les abréviations, alors on a eu droit par M. Mayor avant, bon UP ça on sait, RKZ. J'ai sur l'ordinateur la liste des abréviations. J'ai même trouvé la FPPIC. Mais je n'ai pas trouvé la deuxième, sauf erreur, c'était la FRCR. Est-ce que ça serait possible de la rajouter sur la liste pour nous faciliter le langage. Merci beaucoup.

M. le Président. Merci, M. Hüging.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, c'est la dernière fois, mais je vais être très positif. Je suis content que pour les sorties d'Église, grâce à mon intervention, enfin M. Bussard m'a tendu la perche, pour dire que c'est un sujet délicat. Par ma prise de parole je suis content que plusieurs délégués aient soulevé le sujet ; il faut continuer à le travailler, c'est important. Une petite parenthèse pour ceux qui sont au Conseil paroissial, je ne sais pas comment ça va se passer au niveau du Conseil exécutif, s'ils reçoivent aussi les informations ? Certains paroissiens très malins quand ils changent de commune, de paroisse, à la commune on dit : « Religion ? ». Alors les petits malins disent : « Rien, sans religion. » Ça veut dire que la commune met un rien, un blanc. Après à l'État, vous n'êtes inscrit sous rien du tout. Certains contribuables échappent à l'impôt. Là, il y a aussi un petit truc à améliorer, juste pour dire.

Pour la RKZ, je suis très content, étant donné que j'étais dans la Commission de gestion et j'étais un des grands attaquants de la RKZ, M. Mayor ne va pas démentir. Mais je suis très content qu'à force de batailler, pas dans le désert, M. Mayor soit dans les deux commissions. Et je peux vous dire vous, auguste Assemblée, je suis convaincu que M. Mayor va nous faire baisser la clé de répartition. Je suis 100 % sûr que Fribourg paye largement plus que sa part. Et là on peut ouvrir les paris.

Et la dernière chose, pour les Registres Paroissiaux, je suis content que notre paroisse ait été une des premières à répondre aux critères de la Corporation. Et j'invite les autres paroisses à faire ce geste-là. Ça facilite grandement le travail pour la Corporation et les paroisses. Merci, bonnes fêtes. Je me tais.

M. le Président. Merci, M. Werro. Est-ce que quelqu'un veut donner une réponse au Père Voisard.

Voilà, on arrive gentiment au bout. J'aimerais tout simplement encore vous rappeler les dates de l'année prochaine. Vous avez déjà les dates de l'année prochaine dans notre dernier PV. Mais je vous rappelle l'Assemblée des comptes le samedi 6 juin 2020. C'est le samedi juste après Pentecôte. Et puis une séance de réserve qui est fixée au 10 octobre 2020. Et la séance du budget le 12 décembre 2020.

Et je peux vous dire que nous avons déjà réservé des dates pour l'année 2021, parce que cette salle-là est très prise. Nous devons la réserver bien à l'avance. Je peux vous donner les dates pour l'année 2021. On va les noter dans le PV. Je vous les dis tout de suite :

**Samedi, 13 mars 2021**

**Samedi, 12 juin 2021**

**Samedi, 9 octobre 2021**

**Samedi, 11 décembre 2021**

Avant la fin, je vous prie encore, quand vous quittez votre place, laissez votre badge à votre place et laissez la carte de vote également à votre place. Après le mot de la fin des Vicaires épiscopaux, j'ai presque honte de faire aussi une petite conclusion, mais je le fais quand même. Parce que ce ne sont pas seulement les finances et l'administration qui m'intéressent.

In zehn Tagen ist Heiligabend. Ich hoffe, dass Sie etwas Zeit finden, zur Ruhe zu kommen, um diesem Fest immer noch mit einer gewissen Erwartung entgegenzusehen und auch entgegenzugehen. Ich möchte Ihnen ein Wort von Dietrich Bonhoefer mit auf den Weg geben. Der deutsche reformierte Theologe beeindruckt mich immer wieder mit seinen Texten. Ein kurzer Text von Dietrich Bonhoefer:

«Mit Weihnachten bricht man das Licht des Friedens in unsere Welt und entzündet in den Augen die Lichter der Freude. Den wirklichen Menschen kennen und ihn nicht verachten, das ist alles durch die Menschwerdung Gottes möglich.»

Dans dix jours nous fêtons Noël. J'espère que vous aurez le temps de prendre un peu de recul de vos préparatifs et de vos préoccupations de tous les jours. Pour être prêt à saisir, à ressaisir le message de Noël. Il ne me reste qu'à vous présenter un vœu et pour ce vœu je prends le texte qui se trouve à la page 3 du dernier message « Disciples aujourd'hui ».

« Je vous souhaite une lumineuse et Sainte Fête de Noël. »

Merci pour votre attention. Maintenant, nous vous invitons à l'apéritif. L'apéritif est en principe ici dans la salle. La salle de la documentation est ouverte. Vous pouvez vous rendre là. La responsable, Mme Mireille Yerly, est parmi nous. Peut-être vous pouvez lui adresser des questions ? Dans le corridor, il y aura des verres de vin. Ici, vous aurez quelque chose à manger. Après, je vous souhaite une bonne rentrée. La séance est close.

Fin de la séance à 11.35 heures.

Ende der Sitzung, um 11.35 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Walter Buchs

Patricia Panchaud

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

*Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am 10.10.2020*